

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, Maire-Adjoint. La séance était publique. Date de la convocation : 23 juin 2017.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Alain DEZALOS, Yves MASSON, Frédéric PARREIN, Jean-Jacques PLO, Guy POTEREAU.

Excusés : Mme Martine LAGARDE, Mme Maryse LESPES et M PLO Jean-Jacques.

Mme Martine LAGARDE a donné pouvoir à M. Didier BALDY pour voter en son nom.

M PLO Jean-Jacques a donné pouvoir à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

Maryse LESPES a donné pouvoir à Mme Huguette MAFFEIS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M Jérôme CAUNES, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

### **Election de 3 délégués du conseil municipal et de 3 suppléants en vue de l'élection des sénatoriales**

#### **M PLO Jean-Jacques, Mme LESPES Maryse et M. DEZALOS Alain se portent candidats**

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de votants : 15

DEZALOS Alain (14) – Elu

PLO Jean-Jacques (13) – Elu

LESPES Maryse (13) – Elue

BALDY Didier - 1

DABOS Roland -1

1 bulletin nul

Mmes MAFFEIS Huguette, LEVEQUE Evelyne et CORIASCO Jacqueline se portent candidates.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de votants : 15

MAFFEIS Huguette : 14 - Elue

LEVEQUE Evelyne : 14 – Elue

CORISACO Jacqueline : 14 – Elue

1 bulletin nul

### **Intervention volontaire**

VU le décret n° 2016-738 du 02 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax,

VU la délibération du Conseil Municipal de Caudecoste en date du 02 décembre 2014, relatif au projet GPSO Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse et par laquelle le conseil municipal de Caudecoste, demandait qu'à l'issue de l'enquête publique, la déclaration d'utilité publique ne soit pas prise, que le projet de création d'une ligne à grande vitesse nouvelle entre Bordeaux et Toulouse soit abandonné, que soient réalisés la réhabilitation et le réaménagement des lignes existantes, afin d'assurer la sécurité des usagers et améliorer la qualité du service rendu - solution alternative se révélant beaucoup moins coûteuse, que Monsieur le Maire transmette au commissaire enquêteur, le présent avis,

Considérant le sacrifice de sept maisons et une vingtaine de bâtiments agricoles, la perte de 137 hectares de terres agricoles très fertiles dans la plaine alluviale de la Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE et AUTORISE l'intervention volontaire de la commune devant le Conseil d'Etat à l'appui de la requête déposée le 04 août 2016 pour le compte de l'association LGVEA et des requérants qui suivent, afin d'obtenir l'annulation pour excès de pouvoir du décret n° 2016-738 du 02 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax,
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour représenter la commune et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- DONNE mandat à la SCP Matuchansky, Poupot et Valdelièvre, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, domiciliée 39 rue Saint Dominique 75007 PARIS.

Pour : 13	Contre : 1	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Fin de la séance à 22h30.